

Procès-verbal – CONSEIL D’ADMINISTRATION
Séance régulière du 6 avril 2022, 19 h
Web conférence – Télé conférence

PRÉSENCES	ABSENCES	INVITÉS
M. André Brunelle, Président (<i>par zoom</i>) Mme Carolle Brabant Vice-présidente (<i>par zoom</i>) Mme Manon Boily, PDG et secrétaire (<i>par zoom</i>) M. Antoine Boucher (<i>par zoom</i>) M. Alain Couette (<i>par zoom</i>) M. Maxime Di Patria (<i>par zoom</i>) Mme Francine Dubé (<i>par zoom</i>) Mme Michèle Goyette (<i>par zoom</i>) Mme Marcelle Lajoie (<i>par zoom</i>) Mme Caroline Larue (<i>par zoom</i>) M. Grégoire Leclair (<i>par zoom</i>) Mme Véronique Lussier (<i>par zoom</i>) M. Serge Régnier (<i>par zoom</i>) Dre Michelle Roy (<i>par zoom</i>) M. Samsith So (<i>par zoom</i>)	Mme Lise Héroux Dr Michael Mansour	Mme Maude Beaupré, adj. à la PDG M. Alain Bouchard, DGA par intérim Mme Elizabeth Keskinbicak, DRHCAJ Dre France Proulx, membre observateur, Fondation Pinel
		POPULATION
		Des membres du personnel et du SCFP assistent à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée ayant dûment été convoquée, le président, M. André Brunelle, ouvre la séance à 19 h 15. Mme Line Caron, technicienne en administration prend les délibérations en note et dresse le procès-verbal.

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
1.	<p>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR Les membres ont reçu copie de l'ordre du jour.</p> <p>PROPOSITION CA-2022-009 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME CAROLINE LARUE, APPUYÉE PAR MADAME FRANCINE DUBÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration tel que soumis.</i></p> <p><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
2.	<p>PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC Le président informe le C.A. de la réception dans les temps requis de quatre questions de la part d'un employé et du syndicat SCFP. Il invite M. Marc-Olivier Beaudard-De Fontaine, M. Gyslain Gaudet, Mme Alexa Lachaine et Mme Manon Cajelait, à faire lecture de leur question.</p> <p>1. Bonjour, Avez-vous un plan de rétention pour tenter de garder les isps qui n'ont pas encore quittés pinel? Nous vivons un exode incroyable d'excellents isps qui quittent, non pas car ils n'aiment pas travailler à pinel mais bien pour avoir de meilleures conditions! Bonne soirée à vous!? [SIC]</p> <p>En réponse à cette question, la présidente-directrice générale rappelle que les conditions actuelles sont celles reliées à la rémunération qui a fait l'objet de nombreux suivis par la partie syndicale. Elle mentionne qu'avec la convention collective signée, une révision du titre d'emploi, effectuée à l'aide de comparables, et espérons devrait conduire à une meilleure équité salariale. Elle informe aussi que l'établissement a été consulté par le MSSS et que l'importance du rôle des intervenants spécialisés en pacification et en sécurité (ISPS) a été largement soulignée. Elle rappelle toutefois le suivi de ce dossier est la responsabilité de la partie syndicale.</p> <p>De plus, elle rappelle que de son côté la direction de l'établissement de concert avec les ISPS a mis sur pied un comité dans lequel ils ont pu identifier une série d'éléments pour améliorer la réalité des ISPS dans l'établissement. À ce sujet, elle indique qu'un plan de travail est actuellement en processus.</p> <p>La présidente-directrice générale termine en affirmant sa préoccupation et rappelle que toutes les instances ont un rôle à jouer dans l'établissement surtout dans un contexte énorme de pénurie. Elle est consciente que les conditions salariales des services correctionnels sont plus élevées et pour cette raison l'Institut se doit d'offrir des avantages distinctifs et d'en faire la promotion.</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>2. Bonjour voici ma question pour le CA. Bonne fin de journée !</p> <p>Compte tenu de vos engagements lors du dernier CA de décembre à l'effet: <i>"sa priorité est d'offrir un climat de travail où les gens ont le sentiment de pouvoir s'exprimer, que les réponses soient apportées avec diligence et que c'est un environnement de travail attrayant pour la main-d'œuvre. La direction va poursuivre dans ce sens avec toutes les parties prenantes"</i> - Tiré du PV du 15 décembre 2021 du CA de L'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel</p> <p>Qu'est-ce que l'organisation a mis en place ou compte mettre en place concrètement afin de retenir la main d'œuvre présente, s'assurer de son bien être afin qu'elle remplisse la mission de l'Institut?</p> <p>Sous question:</p> <p>Quels sont les mécanismes de communication de cette mise en œuvre entre la direction et les différentes parties prenantes (principalement nos membres) ?</p> <p>Merci ! [SIC]</p> <p>En introduction, le président précise qu'il est difficile de donner un plan détaillé pour répondre à cette question étant donné qu'elle couvre un large domaine et qu'elle est soumise quelques minutes avant la séance.</p> <p>En réponse à cette question, la présidente-directrice générale souligne que cette préoccupation est importante et légitime et qu'elle est vécue par toutes les instances.</p> <p>Elle rappelle que des couloirs de communication avec toutes les instances ont été mis en place à cet effet et elle invite à les utiliser pour poser toutes les questions à la direction responsable et pour aussi permettre d'entretenir des liens formels. Elle rappelle que des rencontres ont déjà été organisées et en suivi, elle fait savoir qu'une rencontre avec la DRHCAJ sera organisée afin que soient précisés certains éléments qui mèneront à un plan avec des objectifs communs au niveau de la rétention et l'attraction de la main-d'oeuvre. Elle souligne que le climat de travail est crucial dans un établissement et que c'est une responsabilité qui doit être partagée par toutes les instances.</p> <p>3. Bonjour,</p> <p>Depuis plusieurs mois, des problématiques entourant le paiement des montants forfaitaires, des majorations de salaire et de la prime escalier ont lieu. Les délais de paiement sont longs et quand les paiements ont lieu, ils sont fréquemment truffés d'erreurs.</p> <p>Les employés n'ont pas accès à l'information concernant leur salaire et n'ont pas réponse à leurs questions. Ils utilisent les canaux de communication appropriés, mais les longs délais de réponses sont courants.</p> <p>Est-ce que vous allez prendre exemple sur le CIUSSS Centre-Sud qui sous-traite les paies avec le même service informatique, lequel est capable de fournir des détails de calcul précis et dans des délais raisonnables afin que les</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>employés aient un accès adéquat à leurs informations financières personnelles? Sinon quelles mesures allez-vous mettre en place pour fournir cette information?</p> <p>Le salaire est un enjeu important pour les travailleurs, nous passons beaucoup de temps à valider les relevés de paie. Le syndicat a été dans l'obligation de fournir des journées de cliniques de vérification de paie.</p> <p>En vous remerciant, [SIC]</p> <p>En réponse à cette question, la présidente-directrice générale fait savoir que l'établissement a fait face à des enjeux majeurs complexifiés par le fait que le processus implique la DRHCAJ, la PDG et le CIUSSS Centre-Sud. Elle rappelle que l'Institut a dû conclure une entente avec le CIUSSS Centre-Sud pour le traitement des paies en raison du système à l'interne complètement désuet.</p> <p>La présidente-directrice générale souscrit entièrement au mécontentement suscité par les délais et rappelle que tous les efforts sont faits pour corriger la situation. Elle informe que des processus plus structurants sont en cours de réalisation et elle invite à continuer les représentations à l'exécutif syndical.</p> <p>4. Bonjour,</p> <p>Voici ma question pour le CA du 6 avril 2022</p> <p>Le plan de contingence est souvent abordé lors de prise de décision pour diverses raisons auprès de nos membres. Il est fréquent que, sous prétexte, du plan de contingence des décisions soient prises et que celles-ci entraînent des répercussions sur les bonnes pratiques sécuritaires</p> <p>Dans l'optique de mettre en avant-plan la santé et la sécurité de l'ensemble des travailleurs pour offrir «<i>un environnement de travail attrayant pour la main-d'œuvre</i>» tel que madame Boily l'a nommé à la séance du 15 décembre 2021. Est-ce que vous allez mettre en place une structure adéquate pour faire face à une problématique quasi récurrente du manque de main d'œuvre? [SIC]</p> <p>La présidente-directrice générale mentionne qu'elle ne pourra pas répondre à cette question de façon détaillée et invite l'interlocutrice à soumettre cette question lors des rencontres formelles pour qu'elle soit traitée avec précision. La présidente-directrice générale constate que les principes ne semblent pas clairs pour le personnel et qu'ils seront clarifiés. Elle souligne qu'il n'a pas été facile de travailler dans un contexte de pandémie avec le retrait fréquent des employés, mais est confiante que des solutions seront trouvées avec des discussions.</p> <p>Pour clore la période de questions, le président mentionne que les questions soumises au C.A. par les membres du syndicat et le personnel sont toujours les bienvenues, car elles permettent une sensibilisation. Toutefois, il rappelle qu'il existe des canaux de communication qui sont peut-être plus appropriés pour régler les questions soulevées et, en tout respect de leur mandat et de leurs tâches, les invite à les utiliser.</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
3.	<p>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 23 FÉVRIER 2022 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU TABLEAU DE SUIVI DES DÉCISIONS</p> <p>Les membres ont reçu copie du procès-verbal de la séance régulière tenue le 23 février 2022 du conseil d'administration ainsi que le tableau pour le suivi des décisions du conseil d'administration.</p> <p style="text-align: center;">PROPOSITION CA-2022-010 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR DOCTEURE MICHELLE ROY, APPUYÉE PAR MONSIEUR GRÉGOIRE LECLAIR ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel tenue le 23 février 2022 tel que rédigé.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p> <p>Un suivi est fait par la présidente-directrice générale au sujet de la gestion intégrée des risques en réponse à une préoccupation exprimée par le C.A. dans la diffusion de l'information. Elle confirme qu'une note interne a été envoyée au personnel les informant des ajustements effectués à la gestion des risques et avise que les gens se sont montrés satisfaits.</p> <p>Pour le tableau de suivi des décisions du conseil d'administration déposé, la présidente-directrice générale informe que le suivi inscrit à la page 1, point 11, pour le programme d'accès langue anglaise, risque d'être prolongé étant donné que le plan d'action de l'Institut doit être présenté au comité provincial du MSSS qui est présentement en réorganisation. Aussi pour le suivi inscrit à la page 7, point 10, elle confirme qu'il est réalisé, car la composition du comité ad hoc valorisation mission universitaire est maintenant complète.</p>
4.	<p>MOT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE</p> <p>La présidente-directrice générale s'adresse aux membres pour présenter les sujets ci-dessous.</p> <p><u>ÉTAT DE SITUATION CONCERNANT LA COVID-19</u></p> <p>La 6^e vague de COVID-19 touche l'Institut qui connaît une hausse significative du nombre de retraits parmi nos employés dû à des transmissions communautaires. Aussi, les mesures de prévention et contrôle des infections (PCI) sont maintenues au sein de l'Institut et les membres de notre personnel sont appelés à demeurer vigilants.</p> <p>L'Institut poursuit toutefois sa démarche de désensibilisation de l'ensemble de ses opérations en donnant la priorité aux soins et services touchant les patients. Pour ce faire, un comité de direction spécial est tenu hebdomadairement depuis le 1^{er} mars 2022 afin d'évaluer en continu l'information en provenance des instances nationales et d'assurer que celle-ci soit adéquatement traduite dans l'établissement.</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p data-bbox="380 196 1094 220"><u>COMITÉ AD HOC SUR LA VALORISATION DE LA MISSION UNIVERSITAIRE</u></p> <p data-bbox="380 228 1881 290">La présidente-directrice générale confirme que la composition du comité ad hoc sur la valorisation de la mission universitaire est maintenant complète et le comité est composé avec les membres suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="428 337 1428 435"> <ul style="list-style-type: none"> • Jean-Bernard Trudeau, M.D. <ul style="list-style-type: none"> ○ Président du comité ad hoc sur la valorisation de la mission universitaire ○ Anciennement DGA du Collège des médecins du Québec <li data-bbox="428 448 1289 509"> <ul style="list-style-type: none"> • Manon Boily <ul style="list-style-type: none"> ○ PDG de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel <li data-bbox="428 522 1881 688"> <ul style="list-style-type: none"> • Anne Crocker, PhD <ul style="list-style-type: none"> ○ Directrice de la recherche et de l'enseignement universitaire à l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel ○ Professeure titulaire au département de psychiatrie et d'addictologie ainsi qu'à l'École de criminologie de l'Université de Montréal, et professeure invitée à l'Université de Gothenberg en Suède <li data-bbox="428 701 1213 799"> <ul style="list-style-type: none"> • Rémi Quirion, PhD, CQ, OC, MSRC <ul style="list-style-type: none"> ○ Scientifique en chef du Québec ○ Professeur titulaire en psychiatrie à l'Université McGill <li data-bbox="428 812 1881 941"> <ul style="list-style-type: none"> • Marie- Josée Hébert, M.D. FRCPC, MACSS <ul style="list-style-type: none"> ○ Vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, et professeure à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal ○ Codirectrice du programme de recherche en don et transplantation du Canada <li data-bbox="428 954 1289 1016"> <ul style="list-style-type: none"> • Michel Waechter, JATAQ <ul style="list-style-type: none"> ○ Président de la Commission d'examen des troubles mentaux <li data-bbox="428 1029 1096 1091"> <ul style="list-style-type: none"> • Pierre St-Antoine <ul style="list-style-type: none"> ○ DG de l'École nationale de police du Québec <li data-bbox="428 1104 1881 1305"> <ul style="list-style-type: none"> • Michelle Roy, M.D. FRCPC <ul style="list-style-type: none"> ○ Médecin spécialisée en psychiatrie et psychiatrie légale ○ Médecin psychiatre dirigeant pour la région du Québec et membre du Comité médical consultatif national du Service correctionnel du Canada ○ Présidente du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel <li data-bbox="428 1318 1058 1380"> <ul style="list-style-type: none"> • Caroline Roy, MBA <ul style="list-style-type: none"> ○ PDG du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<ul style="list-style-type: none"> • Luc Vigneault <ul style="list-style-type: none"> ○ Pair aidant et patient partenaire de recherche à plusieurs universités ○ Chargé d'enseignement à l'Université Laval et à l'Université de Montréal <p>Le comité ad hoc sur la valorisation de la mission universitaire se rencontrera pour la première fois le 13 avril prochain et le président de ce comité et la PDG seront invités à faire des suivis auprès du CA.</p> <p><u>PROCHAIN LAC-À-L'ÉPAULE</u> Un Lac-à-l'épaule aura lieu le 21 avril 2022 en prévision du dépôt du bilan de l'An 2 au mois de juin prochain. Ce bilan permettra de faire le point et donner priorité à certaines actions pour l'An 3 du Plan d'action stratégique 2020-2023 (PAS).</p> <p><u>VISITE D'UNE DÉLÉGATION DE LA HOLLANDE À L'INSTITUT</u> L'Institut accueillera une délégation d'environ 20 visiteurs de la Hollande le 30 mai prochain et le comité de direction est en processus d'organisation pour assurer le bon déroulement de cette journée complète.</p> <p><u>PROJET DE MODERNISATION</u> Le matériel requis pour la réalisation du projet qui prévoit la modernisation de l'Institut a été déposé auprès des instances ministérielles et l'établissement est en attente de la décision. Le C.A. sera tenu informé au fur et à mesure de tout développement.</p>
5.	<p>CONSEIL DES MÉDECINS, DENTISTES ET PHARMACIENS (CMDP) :</p> <p>5.1. DÉMISSION D'UN MÉDECIN</p> <p>Les membres ont reçu une résolution du CMDP informant de l'avis de démission du Docteur Stéphane Croteau, médecin omnipraticien. Son départ est prévu le 1^{er} mai 2022. La présidente du CMDP résume les motifs de son départ et la présidente-directrice générale s'engage à faire un suivi.</p> <p><i>PROPOSITION CA-2022-011</i> <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN COUETTE, APPUYÉ PAR MADAME CAROLINE LARUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel accepte, sur recommandation du CMDP (Résolution EXE-2022-011), la démission du docteur Stéphane Croteau, omnipraticien, à titre de membre associée au sein du CMDP de notre Institut en date du 1^{er} mai 2022.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>5.2. DÉMISSION D'UNE PHARMACIENNE</p> <p>Les membres ont reçu une résolution du CMDP informant de l'avis de démission de Madame Marie Dubreucq, pharmacienne. Au terme d'un congé sans solde, Mme Dubreucq a confirmé son souhait de s'épanouir dans un autre domaine et a remis le 4 mars dernier sa lettre de démission. Son départ a été effectif le 5 mars dernier.</p> <p>PROPOSITION CA-2022-012</p> <p><i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME CAROLLE BRABANT, APPUYÉE PAR MADAME FRANCINE DUBÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel accepte, sur recommandation du CMDP (Résolution EXE-2022-012), la démission de madame Marie Dubreucq, pharmacienne, à titre de membre associée au sein du CMDP de notre Institut, et ce, rétroactivement au 5 mars 2022.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
6.	<p>PREUVES DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE NOS PHARMACIENS</p> <p>Le C. A. prend acte de la lettre adressée au président du conseil d'administration par la docteure Kim Bédard-Charette, directrice des services professionnels et des affaires médico-légales, confirmant que tous les pharmaciens, membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Institut, sont en règle pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 auprès de l'ordre des pharmaciens du Québec.</p>
7.	<p>AFFAIRES FINANCIÈRES</p> <p>7.1. RÉSULTATS FINANCIERS DE LA PÉRIODE 12</p> <p>Les membres ont reçu une fiche synthèse et un rapport de suivi budgétaire pour la période 12 se terminant le 26 février 2022 de l'exercice financier 2021-2022. Le DGA par intérim passe en revue les résultats cumulatifs et périodiques et donne les explications.</p> <p>Concernant les résultats périodiques, la fiche indique que l'Institut enregistre un déficit de 533 350 \$ pour la période 12. Ce résultat s'explique par le sous-financement du coût des conventions collectives payées rétroactivement durant cette période. La décision récente du MSSS de ne pas financer l'ensemble de ces coûts provoque un manque à gagner de plus de 1 million de dollars sur une base annuelle.</p> <p>Concernant les résultats cumulatifs, l'Institut enregistre un déficit de 392 484 \$ sur un budget cumulatif de 69 789 189 \$ après 12 périodes.</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>À la lumière de ces résultats et des changements reliés au financement des conventions collectives, l'établissement prévoit un déficit de 607 464 \$ pour la fin de l'année 2021-2022 à la période 13.</p> <p>Les résultats financiers ont été présentés au comité de direction et au comité de vérification. Des précisions sont apportées par le DGA par intérim en lien avec une question soulevée concernant les conventions collectives signées qui vont occasionner un surplus des dépenses. La présidente-directrice générale rapporte que des discussions ont eu lieu avec le MSSS pour faire part des décisions et des positions envisagées et indique être en attente d'une réponse.</p> <p>7.2. RAPPORT FINANCIER TRIMESTRIEL AS-617</p> <p>Les membres ont reçu copie du rapport trimestriel pour l'exercice financier 2021-2022 avec un projet de résolution pour adoption et autorisation de signature. Ce rapport financier a fait l'objet d'une analyse par le comité de vérification lors de leur rencontre du 5 avril dernier.</p> <p>Le directeur général adjoint par intérim informe les membres qu'une lettre de déclaration a été transmise au MSSS et la présidente-directrice générale fait savoir qu'en raison du déficit annoncé, l'établissement recevra un plan de redressement du MSSS et qu'il s'agit d'une pratique courante et obligatoire.</p> <p><u>Rapport trimestriel 2021-2022</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • ATTENDU les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001); • ATTENDU QUE selon le Manuel de gestion financière publié par le ministère de la Santé et des Services sociaux, la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations; • ATTENDU QUE l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) oblige le président-directeur général à présenter au conseil d'administration de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre; <p><i>PROPOSITION CA 2022-013</i> SUR PROPOSITION DE MONSIEUR MAXIME DI PATRIA DÛMENT APPUYÉ PAR MADAME CAROLLE BRABANT, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<ul style="list-style-type: none"> • D'adopter le rapport trimestriel de la période 12 de l'exercice financier 2021-2022 de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel comme présenté, soit un rapport se traduisant par une prévision de déficit combiné du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations au montant de (607 464 \$). <ul style="list-style-type: none"> ○ La décision récente du MSSS de ne pas financer l'ensemble des coûts des conventions collectives provoque un manque à gagner de plus de 1 million de dollars pour l'établissement. En effet, l'indexation de 4,04 % prévue aux conventions collectives a été financée à seulement 2,31 %. ○ Ces résultats incluent la projection de nos dépenses pour la COVID-19, ainsi qu'un revenu équivalent, jusqu'au 31 mars 2022. • D'autoriser le président du conseil d'administration et la présidente-directrice générale à signer tous documents afférents à l'exécution des présentes. <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p> <p>7.3. TARIFICATION DU STATIONNEMENT</p> <p>Les membres ont reçu une fiche descriptive accompagnée d'une grille des tarifs de stationnement pour avril 2022. Conformément à la circulaire 2020-019 – <i>Directive aux activités de stationnement des établissements</i>, un établissement est responsable de l'application des directives relatives à la tarification, y compris du respect de celles figurant à la grille de tarification jointe en annexe de cette circulaire. Cette grille de tarification doit être autorisée par son conseil d'administration annuellement.</p> <p>À compter du 1^{er} avril 2022, le MSSS effectue annuellement un calcul d'indexation de la grille de tarification sur la base de l'indice des prix à la consommation publiés par l'Institut de la statistique du Québec et à cet effet, une nouvelle grille tarifaire est donc proposée à partir du 1^{er} avril 2022.</p> <p>Ce dossier a fait l'objet d'une analyse par le comité de vérification lors de sa rencontre du 5 avril 2022 qui a demandé de revoir à la baisse le tarif des stagiaires pour qu'il soit appliqué au même tarif que les résidents, soit à 1,15 \$ / 16 heures.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans la grille déposée, on aurait dû lire « <u>Stagiaires – 1,15 \$ / 16 heures</u> » plutôt que « Stagiaires - 2,30 \$ / 16 heures ». <p>Après délibérations,</p> <p><i>PROPOSITION CA-2022-014</i> <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MONSIEUR MAXIME DI PATRIA, APPUYÉ PAR MONSIEUR ALAIN COUETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sur recommandation du comité de vérification, approuve la nouvelle grille de tarification de stationnement, avec</i></p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p data-bbox="478 191 1818 293"><i>la modification au tarif des stagiaires à 1,15\$ / 16 heures, conformément à la circulaire 2019-2020 du manuel de gestion financière du MSSS. Le taux d'indexation des tarifs est basé sur l'indice des prix à la consommation de 2021 de 3,8 % auquel s'ajoute le taux de 0,8 % de 2020.</i></p> <p data-bbox="1331 334 1818 363" style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p> <p data-bbox="380 407 884 436">7.4. POLITIQUE D'APPROVISIONNEMENT</p> <p data-bbox="438 443 1885 545">Les membres ont reçu une fiche descriptive pour la politique d'approvisionnement et des lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics avec une présentation des faits saillants et un projet de résolution pour approbation.</p> <p data-bbox="438 586 1885 688">Cette politique vient remplacer et combiner la politique d'approvisionnement approuvée en juin 2017 ainsi que les lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics adoptées en juin 2018.</p> <p data-bbox="438 729 743 758">Cette nouvelle politique :</p> <ul data-bbox="522 764 1885 1008" style="list-style-type: none"> ○ précise que toute acquisition de biens ou de services doit faire l'objet d'un contrat, d'une entente écrite ou d'un bon de commande entre l'Institut et le fournisseur ; ○ distingue deux types de contrats, contrat de travail et contrat de service ou d'entreprise ; ○ précise le niveau d'autorisation pour engager une dépense ; ○ formalise la signature des contrats ; ○ précise que toute information concernant un dossier dont une autorisation du dirigeant d'organisme est requise doit être soumise au responsable de l'application des règles contractuelles (RARC). <p data-bbox="438 1049 1629 1078">Cette politique a fait l'objet d'une révision par le comité de direction et par le comité de vérification.</p> <p data-bbox="478 1122 814 1151"><i>PROPOSITION CA-2022-015</i></p> <p data-bbox="478 1157 1793 1328"><i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME MARCELLE LAJOIE, APPUYÉE PAR MONSIEUR ANTOINE BOUCHER ET RÉSOLU que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel approuve, sur recommandation du comité de vérification, approuve la « Politique d'approvisionnement et des lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics » telle que soumise.</i></p> <p data-bbox="1297 1369 1793 1398" style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
8.	<p>DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'ATTESTATIONS DE RECHERCHE</p> <p>Avant de procéder à l'approbation de cette demande de renouvellement d'attestations de recherche, la présidente-directrice générale énumère les critères décrits ci-dessous qui sont utilisés au Centre de recherche pour examiner les candidatures de chercheurs qui souhaitent se joindre au Centre de recherche de l'Institut. Cette information donne suite à un questionnement soulevé par les administrateurs lors de leur point en huis clos.</p> <p>La décision de soumettre une candidature de chercheur auprès du C.A. se base sur les critères suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur présentation d'une programmation de recherche auprès de la Direction de la recherche et de l'enseignement universitaire reliée à la mission de l'Institut et dont les retombées contribuent au Centre de recherche; • Sur présentation d'un curriculum vitae; • Sur rencontre avec la Direction de la recherche et de l'enseignement universitaire; • Formation en éthique (FRQ ou trois conseils); • Ph.D.; • Possède un titre universitaire, une affiliation universitaire ou autre poste en recherche équivalent dans une organisation reconnue; • Réalisations en recherche (contribution à l'avancement scientifique, publications, subventions, bourses, membre d'équipes de recherche ou communautés de recherche); • Possède les compétences en recherche (initie des projets de recherche, compétences en éthique, supervision d'étudiants); • Souhaite participer activement à la vie scientifique du Centre de recherche de l'Institut. <p>Une demande de renouvellement d'attestations de recherche d'une chercheure régulière et d'un membre du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) est déposée par la directrice de la recherche et de l'enseignement universitaire. Les membres du C.A. ont reçu copie de la lettre accompagnée d'une fiche synthèse, des lettres d'intention et curriculums vitae des candidats.</p> <p><i>PROPOSITION CA-2022-016</i> <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME FRANCINE DUBÉ, APPUYÉE PAR MADAME MICHÈLE GOYETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, conformément à l'article 2.8.1 § 1^o du Cadre réglementaire pour une éthique des activités de recherche menées sous la responsabilité de l'Institut Philippe-Pinel de Montréal 4^e édition (résolution CA-2017-055), autorise :</i></p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p><i>La demande de renouvellement d'attestations de recherche à:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Madame Tamsin Higgs, Ph. D., professeure adjointe au Département de psychologie de l'Université de Montréal, à titre de chercheure régulière ;</i> • <i>Madame Nancy Légaré, Pharm. D., pharmacienne clinicienne à l'Institut et professeure adjointe au Département de psychiatrie et d'addictologie de l'Université de Montréal, dans le cadre des diverses activités de recherche auxquelles elle participe.</i> <p><i>Les attestations de recherche vaudraient pour une période de trois ans, allant du 1^{er} mai au 30 avril 2025, étant entendu que les personnes satisfassent aux conditions susmentionnées et que les attestations pourraient être renouvelées, aux mêmes conditions, pourvu que les personnes démontrent qu'elles se sont consacrées à des activités de recherche, au cours de la période précédant le renouvellement, pendant un temps jugé raisonnable. Il est à noter qu'il est maintenant exigé que les chercheurs et les membres du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) soumettent une preuve de connaissances éthiques de base en recherche dans les deux mois suivant l'octroi de l'attestation de recherche, par le biais de tutoriels éthiques au FRQ ou aux trois conseils fédéraux.</i></p> <p><i>Le conseil d'administration rappelle avec cette résolution aux personnes concernées que cet octroi suppose qu'elles déclareront au comité d'éthique de la recherche toutes ses activités de recherche, qu'elles relèvent ou non de sa compétence, et signeront un formulaire d'engagement, conformément aux alinéas § 1° et 3° de l'article 2.8.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
9.	<p>CONDUITE POUR LA CONSERVATION DES DOCUMENTS DU C.A.</p> <p>En suivi d'un questionnement soulevé au comité de gouvernance et d'éthique du 26 janvier 2022 concernant la conservation des documents du conseil d'administration, des démarches ont été entreprises afin qu'une ligne de conduite à suivre soit proposée aux membres pour la conservation des documents qui sont transmis lors des séances du conseil d'administration.</p> <p>Comme le Règlement sur la régie interne du conseil d'administration de l'Institut n'inclut aucune information quant à l'accès, la conservation et la destruction des documents physiques ou virtuels associés au C.A., un document portant sur la conduite pour les administrateurs concernant la conservation des documents du C.A. est soumis pour adoption. Le document a fait l'objet d'une analyse par le comité de gouvernance et d'éthique du 23 mars dernier qui recommande que les éléments d'information additionnels soient appliqués par les administrateurs dès maintenant.</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>De plus, on informe qu'une démarche est en cours auprès des instances ministérielles concernées afin de vérifier si cette conduite doit être intégrée au Règlement sur la régie interne du conseil d'administration, le cas échéant, les démarches requises seraient mises en œuvre. Le suivi sera fait avec le comité de gouvernance et d'éthique.</p> <p>PROPOSITION CA-2022-017 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME CAROLE BRABANT, APPUYÉE PAR MADAME MARCELLE LAJOIE ET RÉSOLU que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel adopte, sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, le document portant sur la conduite pour les administrateurs concernant la conservation des documents du conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel avec les précisions additionnelles proposées par le comité de gouvernance et d'éthique du 23 mars 2022.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
10.	<p>FIN DE L'ENTENTE AVEC LE CIUSSS DE L'OUEST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL</p> <p>Le 15 septembre 2021, le C.A. a adopté une résolution afin de convenir d'une entente avec le CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal pour assurer la continuité des obligations relativement au processus de traitement des plaintes suite à l'absence pour une durée indéterminée de la commissaire locale aux plaintes et à la qualité.</p> <p>Le 18 mars dernier, le CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal a signifié qu'il n'était plus en mesure de soutenir la commissaire dû à un enjeu de main-d'œuvre et par conséquent, a demandé de mettre fin à l'entente.</p> <p>Par ailleurs, dans la perspective du plan de contingence élaboré par la présidente-directrice générale afin de garantir l'accès aux services en conformité avec les délais prescrits, le bureau de la commissaire locale aux plaintes et à la qualité a recruté depuis le 28 mars 2022 et pour une durée de 9 mois, un agent de la planification de programmation et de recherche (APPR) qui offre un soutien professionnel dans le cheminement des demandes adressées à la commissaire.</p> <p>Le comité de vigilance et de la qualité a été saisi de cette information lors de sa réunion qui s'est tenue le 23 mars dernier. Un échange a eu lieu à la suite d'un questionnement soulevé pour connaître les raisons du nombre élevé de plaintes ainsi que les enjeux rattachés. Des explications plausibles sont données.</p> <p>Il est donc recommandé au C.A. d'adopter la résolution suivante autorisant la présidente-directrice générale à mettre fin à l'entente convenue avec le bureau de la commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services du Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal.</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>ATTENDU QUE le CIUSSS de l’Ouest-de-l’Île-de-Montréal nous a signifié le 18 mars 2022 leur souhait de mettre fin à l’entente adoptée par résolution au CA du 15 septembre 2021;</p> <p>ATTENDU QUE les modalités organisationnelles et financières de cette entente ont été convenues entre les directions générales des deux établissements ;</p> <p>ATTENDU QUE l’alinéa 3 de l’article 31 de la <i>Loi sur les services de santé et les services sociaux</i> prévoit la possibilité pour un commissaire local aux plaintes et à la qualité des services d’un établissement d’exercer ses fonctions pour le compte d’un autre établissement, et ce, avec approbation des conseils d’administration :</p> <p style="padding-left: 40px;">31. Le conseil d’administration doit prendre les mesures pour préserver en tout temps l’indépendance du commissaire local, du commissaire local adjoint et du personnel qui agit sous leur autorité dans l’exercice de leurs fonctions.</p> <p style="padding-left: 40px;">À cette fin, le conseil d’administration doit notamment s’assurer que le commissaire local ainsi que le commissaire local adjoint exercent exclusivement les fonctions prévues à l’article 33 et que le personnel qui agit sous leur autorité n’exerce aucune autre fonction au sein de l’établissement.</p> <p style="padding-left: 40px;">Un commissaire local ou un commissaire local adjoint peut également, aux conditions et modalités déterminées par entente intervenue entre les établissements intéressés et approuvée par leur conseil d’administration respectif, exercer les mêmes fonctions pour le compte de tout autre établissement.</p> <p style="padding-left: 40px;">Un commissaire local aux plaintes et à la qualité des services peut, en outre, exercer les fonctions d’un commissaire régional aux plaintes et à la qualité des services prévues à la présente loi, aux conditions et modalités prévues dans une entente intervenue entre l’établissement et l’agence concernée.</p> <p>ATTENDU QUE la Commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services de l’Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel est de retour de son arrêt de travail;</p> <p>ATTENDU QUE l’Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel emploie depuis le 28 mars 2022 et pour une durée de 9 mois un agent de planification de programmation et de recherche (APPR) qui offre un soutien professionnel dans le cheminement des demandes adressées à la commissaire;</p> <p>PROPOSITION CA-2022-018 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME FRANCINE DUBÉ, APPUYÉE PAR MADAME CAROLINE LARUE ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ que le conseil d’administration de l’Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel autorise la présidente-directrice générale à mettre fin à l’entente convenue avec le bureau de la Commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services du Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux de l’Ouest-de-l’Île-de-Montréal afin d’exercer ses fonctions pour le compte de l’Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel durant</i></p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p><i>l'absence de la commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services de cette dernière, ainsi qu'à son retour, et ce, selon la durée requise qui sera déterminée par les établissements.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
<p>11.</p>	<p>POLITIQUE « RÈGLEMENT EN MATIÈRE DE CONFLITS D'INTÉRÊTS »</p> <p>Les membres ont reçu la politique « Règlement en matière de conflits d'intérêts » pour adoption. Cette politique a fait l'objet d'une révision par le comité des ressources humaines et communications lors de sa réunion qui s'est tenue le 28 mars dernier.</p> <p>Cette politique est destinée à toute personne oeuvrant à l'Institut. La présidente-directrice générale passe en revue les articles de la politique et informe que deux annexes à compléter sont incluses à cette politique, soit la « Déclaration de conflit d'intérêts » et le « Formulaire de déclarations d'intérêts ».</p> <p>On informe que la rédaction de cette politique a été basée sur les politiques de règlement similaires des autres établissements.</p> <p>Il est donc recommandé au C.A. d'adopter la nouvelle politique « Règlement en matière de conflits d'intérêts.</p> <p style="text-align: center;">PROPOSITION CA-2022-019 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MONSIEUR SERGE RÉGNIER, APPUYÉ PAR DOCTEURE MICHELLE ROY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sur recommandation du comité des ressources humaines et communications, approuve la politique « Règlement en matière de conflits d'intérêts ».</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
<p>12.</p>	<p>POINTS D'INFORMATION</p> <p>12.1. COMPTE RENDU DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE</p> <p>Le comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni le 23 mars dernier et la présidente du comité rapporte les sujets suivants qui ont été traités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi CA sans papier – pratique à suivre pour la conservation des documents ; • Salle de pilotage – mise à jour du tableau de bord à venir au 1^{er} juin 2022 ; • Plan stratégique – suivi prochaine rencontre ; • Comité ad hoc valorisation mission universitaire – composition du comité et suivi sur les démarches en cours ; • Résultats des sondages « Évaluation du fonctionnement du conseil d'administration, des comités et des conseils professionnels ».

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>12.2. COMPTE RENDU DU COMITÉ DE VIGILANCE ET DE LA QUALITÉ Le comité de vigilance et de la qualité s'est réuni le 23 mars dernier et la présidente du comité rapporte les sujets suivants qui ont été traités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi pour le traitement des plaintes volet médecins examinateurs. Comité de révision est fonctionnel, mais il y a encore absence de médecins examinateurs ; • Plan de rattrapage de la commissaire locale aux plaintes – fin de l'entente avec le CIUSSS de l'Ouest et réflexion pour prise de décision ; • Dépôt sommaire de la commissaire locale aux plaintes : augmentation 40 % de plaintes et depuis entrée en fonction de la commissaire, augmentation de 610 %. Importance soulignée pour le droit aux patients de déposer une plainte et réflexion pour la procédure ; • Implication cogestion pour créer une alliance médicale et bonne collaboration entre commissaire et la DSI-SM ; • Plan détaillé pour la situation Covid et plan de rétablissement pour les services aux patients, la reprise des activités et les formations au personnel ; • Gestion des risques – document séance tenante avec plan des mesures d'urgence ; • Sondage satisfaction des usagers avec Agrément Canada se déroulera du 1^{er} mai au 30 juin 2022. <p>12.3. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATIONS Le comité des ressources humaines et communications s'est réuni le 28 mars dernier et le président du comité rapporte les éléments discutés lors de cette rencontre.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Différents indicateurs de performance présentés – augmentation marquée assurance salaire et TSO ; • Plan de communication – plusieurs éléments fin avril complétés, messages clés, mise en place d'un outil générique ; • Politique sur le Règlement en matière de conflits d'intérêts ; • Arrêtés ministériels – mise à jour faite régulièrement au personnel pour problème de paiement ; • Plan de désensibilisation – reprise des activités ; • Formation – plan d'action sur deux mois pour valider les besoins et pour structurer ; • Portrait de la main-d'œuvre bien détaillé et bien présenté – le président du C.A. a souligné la qualité et la précision de ce document, mais il ne peut être présenté au C.A. pour le moment, car il doit être révisé et représenté au CRHC. <p>12.4. COMPTE RENDU DU COMITÉ DE VÉRIFICATION Le comité de vérification s'est réuni le 5 avril 2022 dernier et le président du comité rapporte que l'ensemble des points ont été traités ce jour à la séance du conseil d'administration dont :</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<ul style="list-style-type: none"> • États financiers de la période 12; • Grille tarifaire du stationnement; • Politique d’approvisionnement; • Présentation du Plan de conservation et de fonctionnalité immobilières (PCFI) par la directrice des services techniques. On informe que le MSSS n’octroie aucun budget cette année et que l’établissement doit utiliser le portefeuille actuel. On confirme toutefois que la Direction des services techniques est en contrôle budgétaire; • Point sur l’élaboration du budget 2022-2023 – un C.A. spécial aura lieu en mai portant sur le budget 2022-2023 et la présentation des états financiers aura lieu au C.A. de juin. <p>12.5. ACTIVITÉS DE LA FONDATION PINEL</p> <p>Docteure France Proulx, membre observateur de la Fondation, fait état des activités de la Fondation Pinel.</p> <p>Elle souligne que la Fondation continue d’offrir son soutien, entre autres, avec les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création de cartes de souhait avec les patients pour leur permettre d’écrire à leur famille en situation de pandémie ; • Déploiement d’un programme de méditation « Pleine conscience ». On informe qu’avec cette subvention des représentations ont été faites auprès du ministère de la Justice qui a octroyé un montant de 100 000 \$ pour quatre ans de recherche ; • Soutien aux nouveaux chercheurs qui leur permet de démarrer des projets; • Amélioration de certaines installations au parloir, entre autres, pour les enfants qui accompagnent les visiteurs. <p>Elle rappelle que la Course Scotia se déroule du 23 mars au 24 avril en mode virtuel et en présence au Parc Jean Drapeau le 23 avril prochain. Elle invite les membres du C.A. à soutenir la Fondation avec cette activité.</p> <p>De plus, des discussions ont lieu pour aider la Fondation à obtenir du matériel qui pourrait être utilisé à faire de la promotion. Des efforts sont constamment déployés et le suivi des résultats de la course sera présenté au prochain C.A.</p>
13.	<p>HUIS CLOS</p> <div style="background-color: black; width: 100%; height: 100%; min-height: 150px;"></div>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	[REDACTED]
	[REDACTED]
	[REDACTED]
	[REDACTED]
	[REDACTED]
	[REDACTED]
	[REDACTED]
	[REDACTED]
	[REDACTED]
	[REDACTED]
	[REDACTED]
	[REDACTED]
	[REDACTED]
	[REDACTED]
	[REDACTED]
	[REDACTED]

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<div style="background-color: black; width: 100%; height: 100%; min-height: 100px;"></div>
14.	PÉRIODE DE HUIS CLOS ENTRE LES ADMINISTRATEURS DU C.A. Il y a eu période de huis clos entre les administrateurs du C.A.
15.	PROCHAINE SÉANCE La prochaine séance régulière du conseil d'administration se tiendra exceptionnellement le mardi 14 juin 2022 à 19 h.
16.	LEVÉE DE LA SÉANCE PROPOSITION CA-2022-021 <i>L'ordre du jour étant épuisé, IL EST RÉSOLU de lever la séance à 21 h 22.</i>

(Original dûment signé)

André Brunelle
Président du conseil d'administration

PV-CA 2022-04-06
Approuvé le 14 juin 2022

(Original dûment signé)

Manon Boily
Présidente-directrice générale et secrétaire